

Ne restez pas seul.e.s, rejoignez le Snes-FSU !

Pourquoi adhérer au Snes-FSU ?

→ Pour ne pas être seul.e, élargir son réseau professionnel grâce aux rencontres, aux échanges. Former un collectif, c'est indispensable pour faire aboutir nos revendications.

→ Pour s'informer et être informé.e sur ses droits, obtenir les outils nécessaires à la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

Un.e collègue informé.e de ses droits est un.e collègue qui pourra se défendre.

→ Pour trouver de l'aide et se défendre en cas de besoin, se faire épauler en cas de conflit avec ses supérieurs, bénéficier d'un suivi personnalisé par les collègues militant.e.s qui prennent le temps nécessaire de vous accompagner dans vos démarches.

→ Pour s'impliquer au niveau de l'établissement, au niveau académique et national, faire entendre ses idées, aider ses collègues.

Adhérer au Snes-FSU, c'est être plus fort individuellement et collectivement !

Comment adhérer ?

➤ dans votre établissement en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section Snes-FSU) de votre établissement.

➤ en ligne : sur le site du Snes-FSU de Lille.



Montant de la cotisation : 25€ (soit 8.5€ après déduction du crédit d'impôt de 66%, même si vous ne versez pas d'impôt)



■ Kevin Plouviez et Karine Galand, secteur AESH Snes-FSU LILLE

Les permanences

APPELEZ LA PERMANENCE du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

Pour des demandes spécifiques à la catégorie :
permanence spéciale AESH le vendredi après-midi.

Les stages et réunions

Consultez régulièrement notre site et FB spécial AESH, des stages FSU seront organisés durant l'année scolaire 2023-2024.

Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale - 59000 Lille

➤ Tél : 03 20 06 77 41

➤ Mail : s3lil@snes.edu



lille.snes.edu



facebook.com/snesdelille



facebook.com/aesh



twitter.com/snesdelille



Permanence Violences sexistes et sexuelles au travail

Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !

Depuis deux ans, la section académique du Snes-FSU a mis en place une permanence exclusivement dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Cette permanence est animée par des militantes spécialement formées à ces questions et est assurée deux demi-journées par semaine : le mercredi et le vendredi après-midi.

Pour nous contacter et/ou prendre rendez-vous tout au long de l'année : vss@lille.snes.edu



Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille. Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - s3lil@snes.edu - site internet : www.lille.snes.edu - Direction de la publication : Jean-François Carémeil - Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Blas-Desmoutiez, Lille - CPPAP N°0521 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76 € - Abonnement : 5 € 33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41
courriel : s3lil@snes.edu
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré
Bulletin de rentrée AESH - Septembre 2023

ISSN : 2426-556X

L'édito

Contre le mépris, la reconnaissance !

Proposer une fusion des métiers d'AESH et d'AED en un seul appelé l'ARE (Accompagnement de Réussite Éducative), sous prétexte d'augmenter le temps de travail et donc le salaire, est un mépris de plus envers nos collègues AESH comme AED.

L'inclusion scolaire va de nouveau payer cher les petites économies voulues par ce gouvernement. En effet, comment croire que dans un établissement scolaire où il manquera un AED le lundi matin, on n'ira pas chercher un.e AESH pour le remplacer au détriment de l'accompagnement des élèves ? Ce jour-là, un.e chef.fe d'établissement préférera toujours assurer la sécurité plutôt que l'accompagnement.

Après la perte de sens du métier vécue par de nombreux AESH suite à la mise en place des PIAL et la mutualisation, ce gouvernement enfonce le clou avec cette proposition d'ARE.

Les AESH aspirent à exercer leur métier dans des conditions dignes, mais l'exécutif reste sourd à leurs revendications. **Sachez qu'au Snes-FSU, nos équipes vous accompagneront encore et toujours dans vos luttes syndicales.** Oui, il y a encore des combats à mener et les accompagnant.e.s ont toutes les raisons d'être en colère suite aux propos du président Macron : « Durant ces cinq ans, on a créé plus de postes, on a stabilisé les postes et on a permis de donner un statut et d'enlever de la précarité ». Ce qui est en grande partie faux. De plus, il n'est pas question pour E. Macron de revaloriser les salaires, mais bien de compléter le temps de travail des accompagnant.e.s avec du temps périscolaire : « Permettre à nos AESH de pouvoir travailler 35 heures, c'est un vrai investissement, car ça coûte énormément d'argent public », disait-il en avril 2022.

Il est urgent de reconnaître le temps de travail réellement effectué des AESH et de revaloriser les salaires plutôt que de leur ajouter des missions encore et toujours !



Avec le Snes-Fsu...

Lutter contre la précarité du statut

► Les AESH doivent être rémunéré.e.s pour le travail réalisé

→ Le Snes-FSU est la seule organisation syndicale à s'être battue pour que l'académie de Lille paie correctement les AESH, selon les préconisations ministérielles, et pour que la règle de l'arrondi au supérieur de la quotité de travail soit respectée.

→ Le Snes-FSU a également obtenu que les jours de fractionnement puissent être de nouveau pris par les AESH comme demi-journées de congés supplémentaires et ne soient pas forcément annualisées par l'administration dans le temps de travail.

Plus d'informations sur notre site



→ Le Snes-FSU continue de défendre le versement de la prime REP et REP+ pour les AESH à un taux identique aux autres catégories de personnels.

► Les AESH doivent sortir de la précarité

→ Contrairement aux affirmations de l'ex-ministre de l'Éducation nationale, les AESH restent des salarié.e.s précaires. Les contrats de 3 ans, puis le CDI ne sont absolument pas une avancée. Ils n'apportent rien d'autre qu'une pseudo stabilité professionnelle.

→ La précarité provient aussi de salaires trop faibles : les AESH sont rémunéré.e.s au niveau du SMIC, et le ministère est obligé d'augmenter en urgence l'indice plancher de leur grille indiciaire pour courir après la revalorisation régulière du SMIC. Cette course systématique au niveau du SMIC, sans augmentation en parallèle des autres indices de la grille, provoque un tassement de la grille et une stagnation de la rémunération au niveau du SMIC, pendant désormais 9 ans de contrat. Cette situation est intolérable !



Nous revendiquons :

→ **Un vrai métier de la fonction publique de catégorie B** pour les AESH avec des possibilités d'évolution de carrière et de mobilité ainsi qu'une solide formation.

→ **Un temps de travail 100%** basé sur le temps de présence des élèves (au lieu de 62% comme le plus souvent) ferait automatiquement sortir de la précarité des milliers d'AESH.

→ Aujourd'hui les AESH géré.e.s par les lycées mutualisateurs sont injustement pénalisés.e.s. L'annonce de la **suppression de la gestion par les lycées mutualisateurs** d'ici 3 ans est une bonne chose en terme d'équité de traitement des collègues AESH.



Avec le Snes-Fsu...

Obtenir de nouveaux droits

Le Snes-FSU revendique un vrai métier d'experte.e.s de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et demande :

→ La suppression des PIAL, qui servent d'abord à gérer la pénurie d'AESH dans une logique de rentabilité. Il est indispensable de mettre fin à une mutualisation qui aboutit dans les classes au saupoudrage de l'accompagnement des élèves. Seul un accompagnement le plus individualisé possible permettra de réaliser une inclusion réussie, synonyme de progrès dans les apprentissages.

→ La création d'un corps spécifique de catégorie B de la Fonction publique.

→ Des formations professionnelles qualifiantes et diplômantes.

→ Une revalorisation immédiate et sans contreparties qui passe par une refonte totale de la grille indiciaire et donc l'augmentation du point d'indice pour tous.

→ Un recrutement des AESH à temps complet fondé sur le temps d'accompagnement de l'élève, qui permettrait en parallèle une revalorisation indiciaire et l'augmentation de la rémunération pour sortir de la précarité.



Avec le Snes-Fsu...

Agir pour défendre ses droits



Dans les établissements

→ Le Snes-FSU intervient régulièrement dans les établissements. Il organise des **heures d'information syndicale** auxquelles les AESH peuvent participer de droit.

→ Le Snes-FSU est également présent dans les **conseils d'administration** et les AESH peuvent se présenter aux côtés des enseignant.e.s et des personnels de vie scolaire sur les listes de représentant.e.s du personnel. Ils et Elles peuvent ainsi défendre leurs droits, nos valeurs et notre projet pour l'Éducation nationale. Il s'agit aussi de dénoncer auprès de tous les membres du conseil d'administration, dont les parents d'élèves, et de faire inscrire dans les PV de séance, les conditions d'accompagnement dégradées des élèves en situation de handicap.

Au niveau académique et national

Depuis 2008, les AESH disposent de leur propre instance de représentation composée à parts égales des représentant.e.s de l'administration et des représentant.e.s du personnel désigné.e.s par les organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles. C'est une instance consultative appelée la **Commission Consultative Paritaire (CCP)** qui donne un avis sur la gestion individuelle et collective des personnels, obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires. Le Snes-FSU se bat pour que ces CCP soient également consultées sur les recrutements et les affectations, sur les congés de formation, sur l'évolution des salaires ainsi que sur l'évaluation. Au quotidien, le Snes-FSU intervient en audience, en groupe de travail et répond aux questions des AESH lors des permanences syndicales.

Les représentants en CCP : Kevin Plouviez (AESH) et Mathilde Lalouette (AED)